



BUSSIGNY



CHAVANNES-PRÈS-RENEUS



CRISSIER



ECUBLENS



PRILLY



RENEUS



SAINT-SULPICE



VILLARS-SAINTE-CROIX

◀ OUEST
LAUSANNOIS

Communiqué de presse

17 mars 2021

Soumis simultanément aux huit législatifs du district, le plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois pourrait prochainement devenir le premier du genre dans le Canton

Huit Municipalités soumettent un préavis similaire à leurs législatifs respectifs pour un *Plan Directeur intercommunal de l'Ouest lausannois* (PDi-OL). Un tel plan, partagé entre plusieurs communes et le Canton, constitue une vision d'avenir pour les huit Communes du district à l'horizon 2040. Il offre une toile de fond à l'ensemble des plans et réglementations territoriales à venir. L'enjeu est important dans un territoire au cœur de l'arc lémanique et marqué par de fortes mutations. L'Ouest lausannois est un ensemble particulièrement cohérent en terme urbanistique et les huit Communes travaillent ensemble depuis 20 ans pour assurer sa planification. La maîtrise d'un développement harmonieux et la qualité de vie sont au centre de la démarche. Issu d'une réflexion patiemment mûrie, de concertations répétées et d'un large travail collaboratif, le PDi-OL, s'il est accepté par les huit législatifs, pourrait entrer au service des Communes à l'automne.

Les Conseils communaux de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens et St-Sulpice et le Conseil général de Villars-Ste-Croix se prononceront prochainement sur le *Plan Directeur intercommunal de l'Ouest lausannois* (PDi-OL). Représentant une population de près de 80'000 habitant·e·s, ces huit législatifs reçoivent en effet de leurs Municipalités un préavis pour l'adoption de ce plan unique dans le canton, qui exprime une vision partagée du développement territorial de l'Ouest lausannois à l'horizon 2040. Conçu dans le cadre de « Stratégie et développement de l'Ouest lausannois » (SDOL), le PDi-OL résulte du travail de plus d'une centaine de personnes, élu·e·s, membres de services communaux ou cantonaux, ou représentant·e·s d'institutions partenaires. Il est destiné à servir de toile de fond à l'élaboration de plans communaux et projets d'infrastructures ou d'équipements au long des 20 prochaines années. Il succédera, sur des bases légales plus fortes, au Schéma directeur de l'Ouest lausannois, également précurseur à l'époque.

Vision concertée du territoire patiemment mûrie

Le PDi-OL est attendu et déjà largement connu. Fruit d'un consensus patiemment mûri, son étude a été plébiscitée par les Conseils communaux en 2016 et a été suivie par un groupe de concertation formé de représentant·e·s des groupes politiques de chaque législatif. Un autre groupe de concertation, représentant la société civile, a également suivi la démarche. Les remarques de la population ont pu s'exprimer en tout temps, mais trois grands moments particuliers ont permis de les recueillir spécifiquement et d'intensifier les échanges : lors du lancement de l'étude, puis au milieu de la réflexion, une fois les grands objectifs esquissés sur la base d'un diagnostic territorial, et enfin lors de la consultation publique finale. Des centaines de commentaires et d'apports ont ainsi nourri ce plan partenarial auquel plus de cent personnes, élu·e·s, membres de services communaux ou cantonaux, ou représentant·e·s d'institutions partenaires (transports, Hautes Écoles, etc.) ont par ailleurs collaboré.

Instrument novateur

Attendu et déjà bien connu dans l'Ouest lausannois, le PDi-OL n'est pas moins novateur. Il pourrait devenir prochainement le premier plan directeur intercommunal du canton. Initié en 2016 et désormais prévu par la loi

cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), suite à la révision de cette dernière entrée en vigueur en 2018, cet instrument de planification stratégique lie les autorités communales et cantonales entre elles.

L'Ouest lausannois au carrefour d'enjeux territoriaux majeurs

Si ce plan directeur intercommunal apparaît dans le district de l'Ouest lausannois, c'est grâce à une expérience et une dynamique de la collaboration intercommunale acquise depuis près de 20 ans avec SDOL et saluée par le prix Wakker en 2011. Mais c'est aussi – et surtout – parce que ce district est soumis à des enjeux particulièrement prégnants et interdépendants. Au cœur de l'arc lémanique et de sa forte dynamique, animé par des mutations importantes propres à son histoire industrielle et à son caractère actuel périurbain relativement dense, marqué par la présence des Hautes Écoles (EPFL, UNIL, ECAL, HESAV,...), riche en contrastes et fort de très nombreux atouts et d'une population urbaine qui pèse comme la 2^e ville du canton, l'Ouest lausannois connaît une croissance qui nécessite une attention soutenue pour assurer la préservation de ses nombreux atouts et un développement cohérent, harmonieux, durable et centré sur la qualité de vie.

Identifiant 13 catégories d'enjeux cruciaux et 7 orientations stratégiques, cette vue d'ensemble permet de planifier de manière rationnelle les infrastructures de transport nécessaires, de déterminer au mieux les secteurs pour accueillir emplois et habitants, de donner leur place à la marche et au vélo, de garantir la diversité du territoire, de préserver le patrimoine, de renforcer les éléments paysagers, de végétaliser la ville, d'offrir des espaces de détente et de loisirs à une population grandissante et de tirer profit des ressources énergétiques présentes dans le territoire de l'Ouest lausannois. Ce plan stratégique commun permettra ainsi à chaque Commune de fixer en toute cohérence les actions à entreprendre, regroupées dans des Programmes d'actions de compétence municipale.

Approbation prévue à l'automne

Les préavis pour l'adoption du PDi-OL sont à l'ordre du jour des prochaines réunions de chacun des huit législatifs communaux. Ils seront étudiés lors d'une première séance conjointe des commissions des Conseils. Si ces préavis sont acceptés, le plan sera transmis au Conseil d'État pour approbation.

Contacts et renseignements complémentaires :

Le PDi-OL ainsi que la base commune des huit préavis municipaux et tout autre document utile à contextualiser la démarche du PDi-OL, sont disponibles sur le site internet de SDOL : www.ouest-lausannois.ch/PDi

Stéphane Rezso, syndic de Crissier, président du Groupe décisionnel du PDi-OL, 079 212 04 21 ;
Tinetta Maystre, municipale à Renens, vice-présidente du Groupe décisionnel du PDi-OL, 076 407 33 81 ;
Jean-Daniel Lüthi, municipal à Bussigny, vice-président du Groupe décisionnel du PDi-OL, 079 446 14 47 ;
Georges Cherix, syndic de Villars-Ste-Croix, 078 642 85 82 ;
Alain Clerc, syndic de Saint-Sulpice, membre du Groupe décisionnel du PDi-OL, 079 212 20 29 ;
Alain Gillièron, syndic de Prilly, membre du Groupe décisionnel du PDi-OL, 079 347 53 12 ;
Jean-Louis Radice, municipal à Ecublens, membre du Groupe décisionnel du PDi-OL, 079 682 50 73 ;
Jean-Pierre Rochat, syndic de Chavannes-près-Renens, membre du Groupe décisionnel du PDi-OL, 078 828 37 10 ;
Claudine Wyssa, syndique de Bussigny, présidente du groupe de pilotage de SDOL, 079 425 17 78 ;
Jean-Francois Clément, syndic de Renens, vice-président du groupe de pilotage SDOL, 079 645 79 77 ;
Benoît Biéler, directeur du bureau Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL), 076 321 22 56.